

Séance du 30 mai 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 30 mai 2018 en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, Maire.

Convocations transmises le 23 mai pour la réunion du 30 mai 2018.

Étaient présents : Delphine COURTOT, Maria DE LUCA, Nadine DUPREY, Nathalie DZYGA GOUVERNET, Jean Paul MAGNIEN, Mathilde MAGNIEN, Marie Christine MORIN, Incarnation NOBLOT, Maria PEIRAZEAU, Gérard REMONDET.

Excusé : Jean Luc ROSIER , pouvoir à Samuel JEANNIARD

Absent : Alexandre JOUVANCEAU

Marie Christine MORIN a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1. RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE :

Le Président de la société de chasse de Morey-Saint-Denis fait état de l'activité de la société sur les terres louées par la Commune.

Le gros gibier est bien présent, mais il n'y a aucune trace de lapins sur leur territoire de chasse.

Lors de la saison, six sangliers ont été abattus, ainsi que quinze chevreuils et huit lièvres.

Sur la Côte, les chevreuils causent de nombreux dégâts dans les vignes en bordure de forêt, mais la traque s'avère difficile en raison du passage de sentiers empruntés par de nombreux randonneurs en période de chasse.

Les chasseurs déclarent avoir des difficultés de cohabitation avec certains cavaliers du centre équestre, ainsi qu'avec des personnes installées dans un campement sur un terrain privé entre la ligne de chemin de fer et l'autoroute, en bordure de la forêt communale.

Les chasseurs déplorent l'ouverture de leurs piègeages pour capturer des pies qui causent des dégâts dans des jardins privés.

Les chasseurs remercient la Municipalité pour l'aide apportée les 7 et 8 avril, à l'occasion de l'organisation du concours de chiens courants organisé conjointement par les sociétés de chasse de Morey et de Chambolle.

2. AVAP :

Par délibération du 4 décembre 2013, le Conseil municipal de Morey-Saint-Denis a décidé d'élaborer une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur le territoire de la commune, a créé la commission locale de l'AVAP (CLAVAP), instance consultative chargée du suivi de l'élaboration et de la gestion de la servitude, a défini les modalités de concertation, prévues à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

Dans le cas de Morey-Saint-Denis, cette élaboration d'une AVAP s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de protection du bien du patrimoine mondial telle que présentée dans le plan de gestion transmis au centre du patrimoine mondial.

VU la phase de concertation menée du 15 janvier au 28 février 2018,

VU le projet de l'AVAP,

VU l'avis favorable de la commission locale de l'AVAP en date du 23 janvier 2017,

CONSIDÉRANT que ce projet est prêt à être arrêté,

Séance du 30 mai 2018

Arrêt du projet AVAP :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir longuement délibéré, à la question de savoir s'il convient d'adopter définitivement le projet, **le Conseil Municipal s'exprime de la façon suivante :**

8 votes contre
3 votes pour
2 abstentions

Le projet n'est donc pas validé tel que présenté.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures utiles à la suite de cette décision.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et sera transmise au Préfet.

3. FIBRE OPTIQUE :

Le Conseil Départemental a organisé une réunion à l'intention des Municipalités concernées par le projet, à savoir Broindon, Epernay-Sous-Gevrey, Morey-Saint-Denis, Saint Philibert et Chamboeuf.

Le marché pour les travaux de génie civil (réalisation des infrastructures passives pour le tirage d'une fibre optique) a été notifié le 29 mars 2018 à l'entreprise SOBECA pour un montant total de 468 678,97 € TTC.

Les travaux comprennent :

- 5 points de raccordement mutualisés
- la réalisation d'environ 17 km de tranchées
- la fourniture et mise en œuvre d'environ 9 km de câbles
- la fourniture et la mise en œuvre de 33 km de canalisations
- la fourniture et la pose de 21 chambres de tirage

Le délai est fixé à 160 jours calendaires, hors préparation et remise des dossiers.

Le début des travaux est arrêté au 11 juin 2018.

Cependant, l'incertitude concerne la fourniture de la fibre par les usines qui sont saturées par une demande supérieure à leurs possibilités de fabrication.

A ce jour, il n'est pas possible de préciser une date de pose de la fibre, mais le délai initial de fin 2018 est très compromis.

Un suivi de l'avancement travaux sera réalisé.

4. QUESTIONS DIVERSES :

- Vérification de l'éclairage public semaine 26 (du 25 au 31/06)
- Lecture de la lettre de M Hubert Lignier concernant l'entretien des chemins communaux
- Kermesse des écoles le 22 juin
- Rappel des horaires de la bibliothèque : mercredi de 17h30 à 19h30 et dimanche de 10h à 11h

Prochain Conseil prévu le 13 juin 2018

Séance levée à 21h40

Affiché le

Séance du 30 mai 2018

SÉANCE du 25/01/2018 DELIBERATION N° 1 à		TABLEAU DES SIGNATURES	
Gérard TARDY	Jean Luc ROSIER	Nadine DUPREY	Jean Paul MAGNIEN
Samuel JEANNIARD Pouvoir à Jean Luc ROSIER	Delphine COURTOT	Maria DE LUCA	Nathalie DZYGA GOUVERNET
Alexandre JOUVANCEAU Absent	Mathilde MAGNIEN	Marie Christine MORIN	Incarnation NOBLOT
Maria PEIRAZEAU	Gérard REMONDET		